



Deces de notre pere.legue de biens?

Par **morvan_old**, le **08/08/2007 à 10:25**

nous venons de perdre notre pere le 28 mai dernier,nous sommes deux enfants nes d'un premier mariage(mere decedee en 1981).Pere,retraite sncf,s'est remarie en 1998.Ma belle mere jusqu'a present,ne nous a rien indique sur la succession,ils etaient maries sans contrat,nous n'etions au courant de rien meme du vivant de notre pere,mais nous avions de bonnes relations.A ce jour,nous n'avons recu aucun papier,en tant qu'ayant droit a remplir!nous ne savons meme pas si les differents services ont connaissance de notre existence.notre belle mere a,en sa possession le premier livret de famille de notre pere,ne se souvient pas ou elle l'a mis!je n'ai pas pu le reprendre alors que je l'ai vu apres la ceremonie de notre pere,en effet,elle souhaitait le conserver si elle en avait eu besoin!A quoi pouvons nous pretendre,quels sont nos droits et quels sont les delais legaux pour se faire connaitre?dans l'attente,Recevez,mes sentiments devoues.rn rn Madame MORVAN florence